Liste: 0 = obligatoire / X = à choix / F = facultative
Crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
Nature: préciser écrit / or al pratique / assidule ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
Part CC ou CT: préciser la nart de l'écreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif

Coefficient: coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant 131 UFR des Sciences, antenne du Campus 1 Version adoptée par la CFVU du 26/09/2023 Composante Type de diplôme Mention de diplôme Version d'étane

Licence GLSANTE SAN4L3_214

Licence 3 Sciences pour la Santé parcours Physiopathologie, environnement et santé

Régulier : oui / non ? Régime spécial : oui / non ? Erasmus : oui / non ?

AOF si porteur pratique / assiduité) dergation preciser mode pratique / assiduité) dergation preciser mode pratique / assiduité) pratique	nefficient Remarques éventuelles				
Le cas chient, Controlled	toefficient Remarques éventuelles				
de crédits pour extre ton (1), (2), (3) ou ou moins : 2 minimum) (4)					
SEMESTRE 5					
BLOC DISCIPLINAIRE					
SBSPS5 SBSP5A UE Moléculaire 6 2	UE mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho				
	50% EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho				
	50% EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho				
SBSPSS SBSPSB UE Physiologie des grandes fonctions et pathologie cancéreuse 6 2	UE mutualisée avec parcours neuro. Parcours porteur physiopatho				
	50% EC mutualisée avec parcours neuro. Parcours porteur physiopatho				
	50% EC mutualisée avec parcours neuro. Parcours porteur physiopatho				
SBSPSS SBSPSC UE Physiologie des communications 6 2	UE mutualisée avec parcours biotechno. Parcours porteur physiopatho				
	100% Note TP conservée				
BLO TRANSVERSAL SRSP50 IIF Transversale: andels hiotetatistiques hiotetatistiques hiotetatistiques 6 3					
	UE mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho				
	33% EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho				
	33% EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho 33% EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho				
SBSPS SBSPE U Bindrodinalie SAWL3,214 Entit (alsanole) 1 100% Entit (alsanole) 11,00 100% 3	UE mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho UE mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho				
SeSPVS SESPVE UE MEMODOLOGIE 6 4 3 SESPVE O YBSPSSET ECT PC commune SAN4L3.214 Ecrit (complet-endul TP) 2	EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho				
SSPPS SSPSE O YSSPSEZ E Contenus scientificaes: méthodologie et analyse SAN43, 214 Oral 1	EC spécifique parcours physiopatho				
OBDYDS OBDYTS CONTROL CV CONTROL SPECIAL DESCRIPTION OF THE CONTROL OF THE CONTRO	EC specifique parcours priysiopatrio EC mutualosé avec parcours neuro. Parcours porteur physiopatho				
SSMESTRE 6	Lo matatado de parecaro nearo. Farecaro principanto				
SUBJECT TO STATE S					
SSSPS6 SSSP6A UE Cellulaire 6 2	UE mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho				
	50% EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho				
	50% EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho				
SBSPS6 SBSP6B UE Physiopathologies 6 2	UE spécifique parcours physiopatho				
SBSP56	100% EC spécifique parcours physiopatho				
	100% EC mutualisée avec parcours microbio. Parcours porteur physiopatho.				
BLOC TRANSVERSAL					
SBSPS6 SBSP6D UE Méthodologie 6 3 3					
SBSPS6 SBSP6D O SBSP6D2 EC Contenus spé parcours SAN4L3,214 Oral 1					
SBSPS6 SBSP6D O YBSPS6D1 EC CMTP/TD Commun SAN4L3_214 Ecrit (compte-rendu TP) 2					
SBSPS6 SBSP6E UE Bloc option Physicpatologie 6					
SBSPS6 SBSP6E Liste à choix : 1 choix					
	100% UE spécifique parcours microbio. Mutualisée avec parcours biotechno et physiopatho				
00					
SBSPS6 SBSP6E X YBSPS6E2 UE Santé publique, management de l'innovation préclinique 6 2 100%	UE mutualisée avec parcours biotechno et neuro. Parcours porteur physiopatho				
	50% EC mutualisée avec parcours biotechno et neuro. Parcours porteur physiopatho				
	50% EC mutualisée avec parcours biotechno et neuro. Parcours porteur physiopatho				
UE Surnuméraire					
SANAL3 214 SANAL3SF EC Stage facultatif					
SAN4L3 214 SAN4L3EE EC Engagement étudiant					

SESSION 2

Version du 30/09/2024

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
règles de prise en compte des absences aux épreuves
éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
autres remarques

Regroupement d'UE

au S5 : Bloc disciplinaire (SBSP5A+5B+5C) vs Bloc transversal/professionalisant (SBSP5D+5E)

au S6 : Bloc disciplinaire (SBSP6A+6B+YBSP6C) vs Bloc transversal/professionalisant (SBSP6D+(YBSPS6E1 ou YBSPS6E2))

Règles de compensation

Compensation entre le S5 et le S6 :

entre les regroupements cohérents d'UE défini au dessus

si un etitulant value un dioc (disciplinaire ou transversar) au sein d'un semestre (c-a-u, que la moyenne des UE du bloc est supérieure ou égale à 10), toutes les UE de ce bloc sont acquises (y compris par compensation, c-à-d les UE dont la moyenne est inférieure à 10) et 6 ECTS seront attribués à toutes les UE du bloc. De la même manière, la compensation d'UE au sein d'un bloc, qu'il soit disciplinaire ou transversal, est effective à l'année. Donc, si la moyenne annuelle des blocs (disciplinaire d'une part et transversal d'autre part) est supérieure ou égale à 10, toutes les UE des blocs sont acquises (et les ECTS attribués). Pour valider une année, un total de 60 ECTS doit avoir été obtenu. Les notes des UE validées (c'est à dire pour lequel 6 ECTS ont été attribués) sont conservées pour la deuxième session comme pour l'année suivante en cas de redoublement. Pour les UE non validées, une note d'EC est conservée en session 2 si elle est supérieure ou égale à 10, mais l'UE entière devra être repassée en cas de redoublement.

règles concernant le statut AIAC (cf. guides MCCC)

Un étudiant qui n'a pas validé sa L2 SPS mais ayant obtenu la moyenne au bloc des UE disciplinaires défini dans les MCC de L2 SPS, est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire en L3 SPS, à condition d'avoir validé sa L1 SPS.

règles de prise en compte des absences aux épreuves :

Le principe de seconde chance étant garanti par la seconde session, aucune épreuve de substitution ne sera organisée en cas d'absence justifiée.

ABJ et ABJ : équivalent à un 0 dans le calcul de la moyenne.

Règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)

Une EC validée en session 1 (note > 10/20) = report de la note en session 2 mais pas conservée en cas de redoublement

Conservation note TP:

Les travaux pratiques sont validés par une note de contrôle continu qui, si elle est égale ou supérieure à 12/20, sera définitivement acquise et conservée en cas de redoublement (sauf en cas de modification du contenu pédagogique de ce TP)

Session 2:

Si moins de 10 étudiants convoqués en session 2 pour un EC ou une UE, possibilité de transformer une épreuve écrite en épreuve orale

Stage facultatif: 1 semaine minimum. 6 mois maximum.

EN LICENCE

Pas de note éliminatoire

Une movenne aux semestres attendue

pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue

Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES:

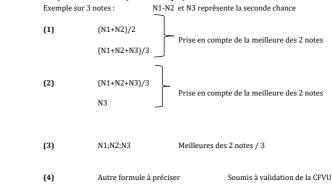
	Hors ECI		
		session 1	session 2
A/	CC	tout au long de l'année	СТ
B/	CC + CT		СТ
C/	CT	à l'issue du semestre	СТ

D/ ECI* Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :



Règle d'absence retenue (ABI - ABI)